

Quelle sortie de crise pour la bio ?

La bio reste pour l'instant toujours en crise. Après une croissance sans faille durant plus de 20 ans l'agriculture biologique connaît sa première crise profonde. La première cause pointée du doigt est l'inflation alimentaire qui a atteint 14.8 % sur un an en février 2023. Mais cette explication ne suffit pas à comprendre l'enchaînement d'événements permettant de mettre en face des solutions et des réponses pour la sortie de crise. Une analyse pointue est nécessaire, c'est ce qu'a fait Magali Catteau dans le dernier Analyse et perspectives de l'économie agricole de Chambre d'Agriculture France.

Histoire de la bio

Repartons des origines de l'agriculture biologique. En effet, le mouvement originel de l'agriculture biologique s'était constitué sur une critique acerbe non pas seulement de l'agriculture conventionnelle, mais du système alimentaire dans sa globalité. L'institutionnalisation européenne a effacé ces revendications et a brandi l'agriculture biologique comme étendard de la transformation des systèmes agricoles, vers des pratiques plus durables, encourageant les agriculteurs à la conversion tout en leur promettant des prix d'achat élevés, permis par un marché florissant.

Le Pacte vert présenté en 2019 s'est fixé la neutralité carbone pour 2050 en soulignant l'ambition de construire une croissance économique dissociée de l'utilisation de ressources. La stratégie "De la ferme à la table" avait en ce sens souhaiter créer « un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement » possible entre autres par une augmentation significative des surfaces en agriculture biologique devant atteindre 25 % en 2030 dans l'Union européenne.

Les plans stratégiques nationaux de la PAC 2023-2027 ont alors été contraints de fixer des soutiens permettant d'atteindre les objectifs européens fixés dans le Pacte vert. En France, bien que ces soutiens incitent à la conversion, ils participent tout juste à compenser les coûts de la transition. À la suite des cinq années d'aides à la conversion, les aides PAC diminuent de 26 % pour les exploitations bio, qui bénéficient néanmoins toujours d'un montant d'aides légèrement supérieur aux exploitations conventionnelles. Toutefois ces soutiens ne constituent pas une source de revenus, si tant est qu'ils compensent le surcoût des pratiques biologiques et leur retard de paiement pénalise excessivement les fermes bio.

En outre, l'agriculture biologique, par ses contraintes agronomiques et ses particularités commerciales, génère en moyenne 30 % d'emplois supplémentaires par rapport à une ferme classique. À cela, les rendements plus faibles, les semences plus chères, ou encore l'alimentation bio pour les animaux peuvent contrebalancer les économies réalisées par la non-utilisation de phytosanitaires. Par conséquent, la rémunération des agriculteurs bio-



Photo Réussir

logiques porte presque exclusivement sur des prix d'achat valorisés, reliés à la complexe équation offre/demande que la loi Egalim n'aide pas à améliorer par son manque de mise en œuvre.

Cette loi fixe à 50 % la proportion de produits durables et de qualité en restauration collective dont 20 % de denrées. Bien qu'inscrite dans la loi depuis 2018, cette volonté qui avait été portée dès le plan Horizon bio 2012 peine à se faire une place. Ainsi, faute de sanction, et de soutien à la mise en œuvre de cette politique, l'approvisionnement en bio dépasse tout juste les 7 % dans la restauration collective, et les restaurateurs accusent la hausse des prix qu'entraîne une telle politique (denrées plus chères, besoin de formation pour le personnel, changements de menus, etc.).

Engagement multi-acteurs pour sortir de la crise

Seul un engagement fort multi-acteurs afin d'assurer des débouchés viables permettra de sortir de cette crise. Magali Catteau propose de développer et maintenir des projets de structuration de filières, notamment en facilitant la diversification des sources de revenus des agriculteurs, en encourageant la création de coopératives telles Biolait ou Unebio afin que la récolte biologique puisse être transformée et valorisée en France, selon un circuit le plus réduit possible, afin que les agriculteurs biologiques puissent capter une plus grande part de la valeur du produit fini.

Elle propose le contrôle des prix notamment à travers la répartition de la valeur aux différents maillons de la filière ce qui permettra aussi aux consommateurs d'être rassurés sur la part revenant au producteur. Il est nécessaire d'assurer

l'engagement et la responsabilisation de la distribution en faveur des produits biologiques. Il s'agit d'abord pour la distribution de veiller à des marges correctes. Selon l'UFC-Que choisir les marges brutes sur les produits bio sont supérieures d'environ 75 % aux marges des produits conventionnels. Ensuite les grandes surfaces devraient s'engager à achalander continuellement de nouveaux produits bio ou du moins s'engager à n'en déréférencer aucun lorsque la demande est en berne.

La distribution, et notamment les circuits en HD, doit largement favoriser les approvisionnements français et locaux et refuser une concurrence déloyale envers les agriculteurs biologiques français. Enfin, étendre largement la création de contrat bipartite (entre producteur et distributeur) ou tripartite (entre producteur, transformateur et distributeur) qui assure une rémunération suffisante sur une durée satisfaisante. On peut en ce sens citer la MDD Carrefour Bio, le lait bio marque U fourni par Biolait.

Il est également nécessaire d'accompagner la restauration collective dans l'objectif de la loi Egalim, de maintenir et accompagner les exploitations engagées en production biologique, de communiquer largement sur les intérêts pour la santé et l'environnement, mais aussi sur le contrôle rigoureux de la production biologique, de relier les politiques agricoles et alimentaires et d'accompagner les changements de comportements alimentaires à travers des dispositifs d'éducation alimentaire et nutritionnelle. Et à tous ces points, il serait nécessaire d'ajouter la valorisation, pour les producteurs, des externalités positives et donc des économies permises par les pratiques biologiques (impacts positifs santé, biodiversité, qualité de l'eau...).

Le marché biologique est affaibli par de lourds et nombreux obstacles : des ménages de plus en plus précaires, un manque de connaissance de l'exigence du bio, ou encore des freins sociaux, économiques et culturels. Ainsi, la proposition d'une offre conséquente ne pourrait suffire à son absorption. Les politiques agricoles se doivent d'être appuyées par des politiques alimentaires tout aussi ambitieuses. Désormais, il nous apparaît indispensable d'accompagner les consommateurs dans l'évolution de leurs attitudes alimentaires, afin qu'ils puissent supporter les pratiques durables des agriculteurs qui s'engagent dans cette voie.

Accompagner les consommateurs

De plus, le soutien politique aux agriculteurs bio (PAC, crédit d'impôts, aide à l'investissement) s'est limité à ne compenser que les coûts liés à la transition sans rémunération des efforts portés par les producteurs bio, considérant que le marché s'en chargerait. La suppression de l'aide au maintien en atteste : désormais, pour certains, la rémunération des agriculteurs bio ne doit provenir que des prix du marché. Mais sans incitation auprès des consommateurs, un tel projet paraît vain.

L'agriculture biologique a de l'avenir, à condition de se saisir des enseignements que nous apportent cette crise. Son déploiement doit être réfléchi et doit profiter d'un engagement multi-acteurs (du politique, de la recherche, du privé, mais aussi évidemment du consommateur), afin de permettre un développement pérenne telle est la conclusion de son étude.

Ludivine Mignot

Chargée de mission agriculture biologique, chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques